

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre 2024, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	18
Présents :	12
Représentés :	6
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Présents : Jany-Claude SOLIS, Marianne LAVAUD, Jean-François LEBLANC, Christelle DUBLANCHE, Gérard GASNIER, Jessy VERESSE, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU, Stéphanie DENIS, Philippe DUFOUR. Patricia VIGNALS

Absents excusés :

Christophe SIMARD, procuration à Gérard GASNIER,
Christophe MATTANA, procuration à Jany-Claude SOLIS
Lydie MANUS, procuration à Jean-François LEBLANC,
Laure CORGNE, procuration à Stéphanie DENIS,
Isabelle TARNAUD, procuration à Christelle DUBLANCHE,
Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE.

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h06

Autorisation de servitude de passage et de réseaux de la parcelle BC 315 Chemin du Tertre pour les parcelles BC 391 et BC 392

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la parcelle BC 391 Chemin du Tertre fait l'objet d'une demande de permis de construire, mais l'assiette de cette parcelle est enclavée par une partie de la parcelle BC 315 pour le relier au domaine public du Chemin du Tertre.

Cela nécessite donc une servitude de passage et de réseaux sur les parcelles BC 391 et BC 392, qui dessert le Chemin du Tertre afin d'être reliée au domaine public.

Madame le Maire précise que les servitudes demandées n'impliquent pas le financement par la commune des réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la servitude de passage et de réseaux de la parcelle BC 315 pour accéder aux parcelles BC 391 et BC 392.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 27/09/2024



Le Maire
Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20240926-2024-48-DE
Date de réception préfecture : 27/09/2024
Jany-Claude SOLIS

